

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Régis GUEGAN Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- M. Pascal ANDREAZZA Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - M. Gerald KNELLER | Professeur des universités |
| - M. Sébastien CELESTIN | Professeur des universités |
| - M. Daniel FORSTER | Maître de conférences |
| - M. Orélien RANDRIAMBOARISON | Maître de conférences |
| - M. Jacques Claudanel BOTSOA | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025

Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Claudia DE MELO SANCHEZ** Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - M. Thierry DUDOK DE WIT | Professeur des universités |
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Thomas TILLOCHER | Professeur des universités |
| - M. Esidor NTSOENZOK | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025



Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Fabrice MULLER Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Thierry DUDOK DE WIT | Professeur des universités |
| - M. Matthieu KRETZSCHMAR | Professeur des universités |
| - M. Olivier ROZENBAUM | Professeur des universités |
| - M. Georg Daniel FORSTER | Maître de conférences |
| - M. Jean-Mathias GRIESSMEIER | Astronome Adjoint |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025

Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN **Professeur des universités**

Vice-Président du jury :

- M. Fabrice MULLER **Professeur des universités**

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Matthieu KRETZSCHMAR | Professeur des universités |
| - Mme. Eva BERNDT | Professeure des universités |
| - M. Jean-Mathias GRIESSMEIER | Astronome Adjoint |
| - M. Babacar DIALLO | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025


Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Pascal ANDREAZZA Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des Universités

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - M. Fabrice MULLER | Maître de Conférences |
| - M. Regis GUEGAN | Maître de Conférences |
| - Mme Claudia DE MELO SANCHEZ | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Physique Fondamentale et Applications** est constitué comme suit :

Président du Conseil

- M. Sébastien CELESTIN

Professeur des Universités OSUC LPC2E

Responsables de Formations

- M. Pascal ANDREAZZA
- M. Fabrice MULLER
- Mme Claudia DE MELO SANCHEZ
- M. Régis GUEGAN

Co-Responsables de Master et directeurs d'études

Professeur des Universités UFR ST ICMN
Maître de Conférences UFR ST ICMN
Maître de Conférences UFR ST ICMN
Maître de Conférences UFR ST ICMN

Enseignants-chercheurs et Enseignants

- Mme Eva BERNDT KOVACEVIC
- Mme Claudia DE MELO SANCHEZ
- M. Thierry DUDOK DE WIT
- M Daniel FORSTER
- M. Jean-Mathias GRIESSMEIER
- M. Nathalie MATHIEU
- M. Esidor NTSOENZOK
- M. Olivier ROZENBAUM
- M. Matthieu Kretzschmar

Professeure des Universités UFR ST-Polytech-GREMI
Maître de conférences UFR ST ICMN
Professeur des Universités OSUC LPC2E
Maître de conférences UFR ST ICMN
Astronome Adjoint CNAP LPC2E
Maître de conférences IUT ICMN
Professeur des Universités UFR ST CEMHTI
Professeur des Universités UFR ST CEMHTI
Professeur des Universités OSUC LPC2E

Représentants du Monde Professionnel

- M. Stéphane MAZOUFFRE CNRS - ICARE
- M. Amaël CAILLARD CNRS – GREMI

Représentants des Laboratoires (Directeur ou Représentant)

- CBM : Matthieu RÉFRÉGIERS
- CEMHTI : Michaël DESCHAMPS
- GREMI : Stéphane PELLERIN
- ICARE : Stéphane MAZOUFFRE
- ICMN : Jean-François BARDEAU
- LPC2E : Valéry CATOIRE

Personnels de Formation et BIATSS

- Mme Marie TAUZI (Communication et Relations Internationales UFR ST)
- M. Walid NOURISTANI biatts, (Secrétariat Département de Physique UFR ST)

Représentants des Étudiants

- Étudiant M1 PhyFA : Ali Mahamat ACHEIKH
- Étudiante M1 PhyFA : Khadja Amadou SARR
- Étudiante M2 PhyFA – MR : Nahira MAREUIL
- Étudiant M2 PhyFA – SSA : Leila REBADJ

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Éric BLOND